

monCAMPDeJOUR.CA

Politiques

Règlements généraux

CAMP DE JOUR

LETENDRE



CAMP DES LEADERS
Collègecitoyen



INSCRIPTION EN LIGNE, PAIEMENT ET CONFIRMATION

Pour effectuer une inscription, visitez le site web www.espacesloisir.ca et cliquez sur [INSCRIPTION EN LIGNE](#). De là, vous serez redirigés vers le logiciel d'inscription

Pour obtenir de l'aide pour l'inscription ou pour connaître les modalités alternatives d'inscription, contactez-nous.

Lors de l'inscription en ligne via le site web, le montant complet est payable par carte de crédit (Visa et MasterCard acceptées) en un ou plusieurs versements, selon la date où l'inscription est effectuée. Pour toute inscription effectuée après le 20 juin, le paiement complet en un seul versement est exigé. Pour le camp de jour de la relâche, le paiement complet en un versement est exigé.

Veuillez noter qu'aucune inscription ne sera traitée ou confirmée si celle-ci n'est pas accompagnée du paiement complet (paiement complet ou versements préautorisés sur carte de crédit). Aucun paiement ne sera accepté sur les lieux en début de séjour. Aucun enfant ne sera accepté au camp si les frais d'inscription du séjour ne sont pas payés en entier

INSCRIPTION EN LIGNE ET MODIFICATIONS

DOSSIER FAMILLE – COBA Activités

Toutes les inscriptions en ligne seront effectuées, réservées et confirmées via le logiciel COBA Activités. Lors de l'inscription en ligne, vous serez redirigés sur le site du logiciel COBA Activités.

Vous êtes responsable de créer votre DOSSIER avec les informations requises : nom des parents et enfants vivants à la même adresse et pour lesquels vous êtes responsables ou tuteur légal. Si vous êtes déjà client, nous vous demandons de valider vos informations personnelles.

Pour toute demande supplémentaire concernant l'inscription (mot de passe oublié, annulation ou modification de votre réservation en ligne), vous devrez nous contacter par courriel ou par téléphone et nous effectuerons les changements à votre dossier.

Pour toute modification à l'inscription de votre enfant, vous devez obligatoirement remplir et nous retourner le [FORMULAIRE DE DEMANDE DE MODIFICATION D'INSCRIPTION](#) disponible sur notre site web.

Notez que toutes les modifications de séjours (changement de programme, changement de semaine de séjour) sans annulation sont sans frais, mais que nous ne pouvons garantir la disponibilité.

TARIFS, RABAIS OFFERTS ET DÉDUCTIONS

RABAIS MULTISÉJOURS-FAMILIAL

Un rabais de 5\$/séjour sera accordé à la 4e inscription ou plus par famille sur une même facture.

REÇU D'IMPÔTS POUR FRAIS DE GARDE

Un reçu d'impôt provincial concernant les frais de garde en camp de jour sera émis en février suivant l'été où votre enfant a fréquenté le camp de jour.

Afin d'obtenir votre relevé 24 pour les frais de garde, vous devez inscrire votre numéro d'assurance sociale (NAS) dans votre dossier client. Sans NAS, aucun relevé ne sera émis. Les relevés 24 (RL-24) pour vos impôts seront envoyés par courriel au mois de février de l'année suivante.

POLITIQUE DE CHANGEMENT, REMBOURSEMENT ET D'ANNULATION

- Pour tout changement concernant le séjour de votre enfant (demande de modification d'inscription, changement de semaine, annulation ou demande de remboursement), vous devez obligatoirement remplir et nous retourner le [FORMULAIRE DE DEMANDE DE MODIFICATION D'INSCRIPTION](#) disponible sur notre site web. Le changement sera confirmé par courriel suite à la réception du formulaire.
- Pour toute annulation effectuée **AVANT LE 1ER JUIN**, des frais administratifs de 25\$ par enfant seront retenus.
- Pour toute annulation effectuée **APRÈS LE 1er JUIN**, des frais administratifs de 25\$ par semaine annulée par enfant seront retenus.
- Aucun remboursement ne sera versé pour une annulation faite **moins de sept (7) jours** avant le début du séjour auquel l'enfant est inscrit.

En cas de force majeure seulement (accident, maladie ou blessure, déménagement à plus de 25 km, cours d'été obligatoire), un remboursement pourra être émis après réception d'une pièce justificatrice (billet médical, preuve...).

- Aucun remboursement ne sera accordé, partiel ou complet, pour des journées d'absence au cours d'un séjour peu importe le motif.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cours de semaine pour un séjour déjà débuté.
- En cas d'annulation d'un programme par le camp, le remboursement des frais est complet.

COMMUNICATIONS L'INFOLETTRE ET L'APPEL DE L'ANIMATEUR

Afin de s'assurer que votre enfant aura tout en sa possession pour le début de son séjour, vous recevrez par courriel le journal hebdomadaire l'infolettre la semaine précédente.

DROITS D'UTILISATION PHOTO ET VIDÉO POUR FINS PROMOTIONNELLES

Durant le séjour au camp, le personnel de coordination ainsi que le personnel d'animation prendront des photos et/ou vidéos des activités. Ce matériel sera utilisé à des fins de promotion et de publicité du camp uniquement (dépliant, site internet moncampdejour.ca, site Facebook moncampdejour.ca, YouTube, publications dans hebdomadaires locaux, etc.).

De plus, aucun matériel multimédia ne pourra être utilisé à des fins personnelles. Chaque photo ou vidéo prise durant le séjour au camp est la propriété intellectuelle de l'organisation.

PROCÉDURES EN CAS DE RETARD OU D'ABSENCE ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le service de garde est offert GRATUITEMENT en matinée de 7h à 9h et en soirée de 16h à 18h.

À l'arrivée, le parent du campeur doit entrer et donner la présence de l'enfant à la table d'accueil en précisant le groupe auquel l'enfant est inscrit. Une preuve d'inscription pourra être demandée si nécessaire.

Au départ, le parent doit entrer, donner la présence ainsi et une **pièce d'identité avec photo (OBLIGATOIRE)**. Seules les personnes autorisées au dossier peuvent venir chercher l'enfant.

RETARDS

Après 18h, des frais de 25\$ par tranche de 15 minutes de retard s'appliquent.

ABSENCES

Pour toute absence de votre enfant, veuillez nous contacter par téléphone ou par courriel.

T (450) 688-2418

@ info@espacesloisirs.ca

Veuillez spécifier...

- 1) Nom du parent, prénom et nom de l'enfant
- 2) Groupe d'âge et nom du programme
- 3) Site de Camp
- 3) Raison de l'absence

FORMATION DU PERSONNEL ET ENCADREMENT

Tout le personnel des camps, comprenant les animateurs, coordonnateurs ainsi que l'équipe administrative, reçoit une formation complète de plus de 40 heures. Celle-ci concerne leurs rôles et responsabilités, les procédures d'encadrement et de sécurité, les techniques de communication, d'animation et d'intervention, en plus d'une formation RCR/1ers soins de 8 heures. Une vérification de leurs antécédents judiciaires est aussi effectuée par l'organisme.

De plus, nos camps sont certifiés par l'Association des Camps du Québec et s'engagent à respecter les normes les plus strictes de gestion, notamment concernant le site, l'administration, l'encadrement du personnel, les mesures d'urgence et les soins de santé.

PROCÉDURES DE SÉCURITÉ EN SORTIE

Lors des sorties, les animateurs, en duo, demeurent en tout temps avec le groupe de campeurs et fournissent à chaque campeur un bracelet d'identification du camp de jour. Les ratios d'encadrement prévus sont diminués. De plus, lors des sorties à des centres aquatiques la piscine à vagues est INTERDITE pour tous les groupes.

PROCÉDURES DE SÉCURITÉ LORS DES BAINADES

Lors des activités de baignade, le moniteur, formé RCR/1ers Soins, accompagné d'un sauveteur certifié du site, effectuera un test de nage à chacun des campeurs à chaque visite à la piscine. Si nécessaire, le camp fournira une veste de flottaison (VFI). Tous les 5-6 ans se rendent à la pataugeoire ou les jeux d'eau du quartier.

***Veuillez noter que si vous désirez que votre enfant porte un VFI en tout temps, vous pouvez nous l'indiquer dans la fiche santé campeur.**

ALLERGIES, INTOLÉRANCES ET RESTRICTION ALIMENTAIRE

Chaque allergie et/ou intolérance et/ou restriction alimentaire doit être inscrite et bien décrite dans la Fiche Santé du Campeur lors de l'inscription. L'animateur attribué à votre enfant aura accès à ces détails sur sa liste de présence et veillera à informer les parents des allergies du groupe lors de l'appel du dimanche.

Notre politique concernant les allergies :

- L'enfant doit avoir son propre EPIPEN qu'il **gardera sur lui en tout temps** dans un sac de taille
- Le camp avisera le groupe des cas d'allergies afin d'en informer et de conscientiser parents et enfants

- Aucun partage de nourriture n'est toléré au dîner ou lors des collations
- Comme à l'école, les noix et arachides sont INTERDITES

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Si votre enfant doit prendre des médicaments durant les heures et sur le site du camp de jour cet été, vous devez obligatoirement remplir la Fiche d'information médicale supplémentaire qui sera disponible au bureau de coordination le lundi matin.

Notre politique concernant l'administration de médicament :

- L'enfant prendra ses médicaments, accompagné de l'animateur et d'un responsable de camp
- Chaque dose administrée sera notée et validée
- Le camp ne peut, sauf avec permission écrite, administrer de médicament, y compris des analgésiques, anti-inflammatoires ou autres

IMPORTANT! Le parent a la responsabilité d'aviser le camp pour tout changement ou modification de l'état de santé de l'enfant.

AUTORISATION D'ADMINISTRATION DE SOINS D'URGENCE

En remplissant la fiche d'inscription (format papier ou électronique), vous autorisez la direction de **MONCAMPDEJOUR.CA** à prodiguer tous les premiers soins nécessaires. Si la direction le juge nécessaire, vous autorisez également le transport de votre enfant (par ambulance ou autrement) vers un établissement hospitalier ou de santé communautaire.

De plus, s'il est impossible de vous rejoindre, vous autorisez le médecin choisi par les autorités du camp à prodiguer à votre enfant tous les soins médicaux requis pour son état, y compris la pratique d'une intervention chirurgicale, des injections, l'anesthésie et l'hospitalisation.

Finalement, vous confirmez que les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts et complets et que vous avez répondu autant que vous sachiez. Si l'information transmise exige des modifications, vous êtes dans l'obligation de nous en informer dans les plus brefs délais, pour la sécurité de votre enfant.

RÈGLEMENTS DES CAMPS DE JOUR

- Le campeur inscrit verra à se comporter de façon appropriée, avec son moniteur, les autres campeurs et au service de garde.

- Aucune violence, physique, verbale, psychologique ou autre, ni aucune forme d'intimidation ne sera tolérée. Tout comportement inadéquat, nuisant à l'harmonie dans le groupe (violence verbale ou physique, non-respect des règles établies, impolitesse...), entraînera une intervention immédiate du personnel d'animation et de coordination (retrait temporaire, allant jusqu'au renvoi du candidat fautif).
- Le campeur devra prendre soin des installations et du matériel qui lui est fourni. Ainsi, le matériel brisé devra être remboursé par le parent du campeur fautif.
- Le campeur (et le parent) sera tenu responsable de tout propos, matériel photo ou vidéo, ou de tout autre contenu offensant ou inapproprié diffusé sur internet ou sur les médias sociaux concernant le camp de jour, le personnel y travaillant ainsi que les participants (autres campeurs).
- À la fermeture du service de garde (18h00), les parents qui arriveront en retard devront déboursier 25.00\$ à chaque tranche de 15 minutes de retard.
- Lors des heures de camp, **l'usage du téléphone cellulaire est interdit** pour tous les campeurs.
- La gomme est interdite sur le site de camp, et ce, en tout temps.
- Il est interdit de fumer dans le cadre des activités ou sur le site du camp de jour.
- Toute consommation d'alcool ou de drogue est strictement interdite. Enfreindre cette règle résulterait à un renvoi immédiat du candidat fautif, et ce, sans remboursement.
- Tout acte criminel (vol, fraude, bris) ou comportement dangereux entraînera un renvoi immédiat du candidat fautif, et ce, sans remboursement.
- La direction se réserve le droit de mettre fin à l'inscription d'un enfant qui persiste à nuire au bon fonctionnement du camp.

VIOLENCE TOLÉRENCE ZÉRO

1er avertissement : Un avertissement écrit est transmis au parent, accompagné d'une rencontre obligatoire le jour même (ou d'un appel téléphonique lorsque la rencontre n'est pas possible).

2e avertissement : L'enfant est retourné à la maison pour le reste de la journée. Une rencontre obligatoire avec le parent est exigée avant son retour au camp le lendemain. Un plan d'intervention est alors mis en place.

3e avertissement : L'enfant est suspendu pour une période de 48 heures (deux jours de camp), en plus de la journée où l'incident est survenu.

4e avertissement : L'enfant est expulsé du camp pour la durée restante de la saison estivale.